

## Dans un climat de restrictions, les associations peuvent se faire entendre



**Le 19 octobre, l'Uniopss a organisé, après celles des Uriopss, une rencontre de rentrée sociale, afin de faire un point sur la situation complexe du secteur. Compte-rendu.**

« *L'Uniopss n'est pas assez visible, sa présence sur la scène publique n'est pas assez affirmée* », a constaté d'entrée de jeu Hubert Allier. D'où l'idée d'un temps fort de rencontre, d'une sorte de point d'orgue, à l'issue des journées de rentrée sociale des Uriopss, « *pour dire qui on est, ce qu'on fait* », à partir des témoignages croisés des Uriopss et des adhérents nationaux.

En introduction, Dominique Balmay, président de l'Uniopss, note, dans notre secteur, « *un climat général tendu et plutôt inquiet* » imputable à la profusion des réformes, à la restructuration des services déconcentrés de l'État en cours et surtout à l'absence de priorités claires, pour les politiques de solidarité (cf. l'éditorial de ce numéro). « *L'Uniopss, indique-t-il, craint la remise en cause non avouée, à travers une série de décisions ponctuelles d'économies, de l'aide et du soutien aux publics les plus fragiles.* »

Le contexte, en tout cas, appelle les Uriopss à redéfinir les modalités de leur existence sur le terrain, face aux décideurs. C'est ce qu'a compris, entre autres, l'Uriopss Picardie, qui a mis en place une plate forme des associations de solidarité, incluant les représentants locaux des adhérents nationaux (Union

régionale Fnars, APF...), de façon à ce qu'elles soient bien représentées à la CRSA<sup>1</sup> et dans les conférences de territoire. L'Uriopss s'est aussi rapproché de la Fehap, des non-adhérents à son réseau, en vue de fédérer une alliance permanente de l'ensemble du secteur non-lucratif de solidarité. Objectif : exister collectivement, organiser une représentation commune du champ, à côté des secteurs public et marchand. Pour faciliter les échanges, un site Intranet a été monté, ce qui permet aux membres d'arrêter leur position en amont des réunions de la CRSA.

### **Des crédits manquent, dans certaines régions**

En l'absence de François Leboeuf (Uriopss Champagne-Ardennes), bloqué par les grèves, Maiwenn L'Hostis (Uniopss) donne un aperçu sur le financement des associations, en cette rentrée. Celles-ci sont soumises à des contraintes budgétaires de plus en plus dures, qui provoquent « un certain désarroi » des gestionnaires. Désormais obligatoires à partir d'un certain seuil, les CPOM<sup>2</sup> comprennent des dispositions tarifaires importantes; porté par l'Anap, le concept de performance s'impose dans le paysage;

avec les tarifs plafonds, la logique de la procédure budgétaire s'inverse - on ne part plus des besoins, mais des crédits disponibles; la reprise des déficits, bien ancrée dans les habitudes, devrait disparaître, de même que l'opposabilité des conventions collectives - c'est déjà le cas pour les établissements de santé et les Ehpad. Par ailleurs, la première campagne budgétaire des ARS montre qu'elles disposent d'une marge de manœuvre très réduite. En clair, les crédits sont insuffisants dans certains secteurs ou régions, comme les Pays de Loire ou Pacac, où il manque quelques millions d'euros pour faire face aux dépenses des établissements.

Dans ce climat de restrictions tous azimuts, l'Uniopss demande un bilan des dispositifs existants de maîtrise des dépenses, avant d'engager la réforme suivante - ce qui n'est jamais fait! Elle refuse le plafonnement et la forfaitisation des financements, qui peut se traduire par leur baisse; et souhaite que les objectifs, la philosophie des réformes tarifaires soient enfin explicités (quel est le sens de toutes ces mesures, à part faire des économies ?)... >>>

1. Conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

2. Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens



## Les dépenses d'intervention réduites de 5 à 10 %

Où en sont la réforme de l'État et celle des collectivités territoriales ? En quoi impactent-elles le fonctionnement, la vie des associations de solidarité et les personnes accompagnées ? C'est la question à laquelle a tenté de répondre Arnaud Vinsonneau, adjoint au directeur de l'Unioips. Lancée en 2007, la RGPP<sup>3</sup>, note-t-il, s'est traduite par une première salve de 374 mesures, dont la réforme de la carte judiciaire, celle de la formation professionnelle, le désengagement de l'État du dispositif jeunes majeurs, le recentrage du logement social sur les publics jugés prioritaires... En juin dernier, un second train de 150 mesures a été lancé, qui vont se mettre en œuvre progressivement, concrétisé, entre autres, pour le secteur, par la « *rationalisation* » des crédits des Cda<sup>4</sup> et de l'aide juridictionnelle. En parallèle, il a été annoncé que les dépenses de l'État seraient gelées en valeur sur les trois prochaines années, hors charges de la dette et pensions des fonctionnaires. À l'intérieur de cette norme très sévère d'évolution, les dépenses d'intervention de l'État seraient réduites de 5 % en 2011 et 10 % sur 2011-2013 - l'Unioips identifie actuellement dans le projet de loi de finances les réductions de crédits pour 2011. Outre les contrats aidés, est par exemple concernée la remise en cause de certains dispositifs d'exonération de charges (zones de revitalisation rurale, services à la personne...). Par ailleurs, les crédits d'assurance-maladie et notamment ceux destinés au médico-social progresseront moins l'année prochaine qu'en 2010.

De leur côté, les collectivités territoriales sont engagées dans un débat très tendu avec l'État sur la compensation financière des transferts de compétences et le financement des allocations de solidarité - Apa, RSA, PCH... Face à des dépenses sociales dynamiques, les financements nationaux de compensation le sont nettement moins<sup>5</sup>. Résultat : les départements ont été contraints



d'augmenter les impôts locaux, d'où la crainte, dont font état les élus, divers rapports, d'une inégalité de traitement des personnes entre les départements aisés et les autres et des inquiétudes sur le financement à terme des politiques de solidarité. Se sentant dans une impasse, relèvent les Unioips, certains Conseils Généraux se recentrent sur leurs compétences obligatoires, renoncent à certaines dépenses d'insertion, de prévention ou annoncent qu'ils n'ouvriront plus de places à court terme dans le médico-social.

### Appels à projets : on peut les faire évoluer

Dans ce climat dépressif, le danger, a conclu M. Vinsonneau, serait de considérer que les associations n'ont plus aucune marge de manœuvre. En fait, si elles parviennent à porter de façon unitaire un constat partagé sur les besoins des publics et des propositions de réponses, en lien avec les usagers, elles peuvent tenter de peser sur le contenu des politiques publiques. Mais une telle posture implique de « *se déconnecter des temps administratifs* », beaucoup trop courts par rapport à celui nécessaire à l'analyse des besoins, des réponses et à la construction de propositions communes. De même, on peut s'emparer du dispositif des appels à projets, même s'il est d'inspiration

très descendante : les critères de sélection des projets sont définis par chaque appel, au plan local ; aux associations de peser sur les décideurs locaux, pour faire valoir des critères pertinents de sélection qui garantissent la qualité d'accompagnement.

Retrait financier confirmé de l'État, mais volonté de ne pas se résigner, de trouver des portes de sortie, ont marqué le débat général qui a suivi. À la Fédération des Centres sociaux, on note la disparition d'un poste Fongep (payé par l'État) sur deux, soit le passage de 600 à 300 postes. La Fagerh constate que l'afpa n'assurera plus la formation professionnelle de son public de personnes handicapées, à charge pour l'Agefiph de prendre le relais, ce qui réduira d'autant le périmètre d'activité de cette dernière. Le Fond de sécurisation des parcours professionnels, le 1 % logement ont été ponctionnés, sans grande cohérence. Mais en même temps, les associations d'aide à domicile ont répondu à l'invitation de l'ADF de travailler sur un projet de réforme de l'autorisation et de la tarification des services prestataires. Des idées, de la ressource pour rebondir, ce n'est pas ce qui manque dans le monde de la solidarité ! ■

3. Révision générale des politiques publiques.

4. Centres d'accueil pour demandeurs d'asile.

5. Cf. dossier Union sociale de juin/juillet 2010.

© Lécroart